

Règlement de l'Ekiden De Toul'Étangs

Article 1 épreuves

• ***L'EKIDEN***

Parcourez la distance du marathon en relais par équipe de 6 coureurs.

Les six coureurs doivent successivement parcourir les distances suivantes : 5 km, 10 km, 5 km, 10 km, 5 km et pour finir 7,195 km.

Le délai maximum pour cette épreuve est fixé à 4h45 (heure limite pour passer le relais entre le coureur 5 et le coureur 6 : 13h15)

Cette course d'origine japonaise est une course de relais qui est réalisée sur la distance mythique du marathon soit 42,195 kilomètres. Vous rêvez de cette distance et de vous amuser, l'Ekiden de Toul est la solution pour l'atteindre.

駅伝 ou Ekiden est un mot inventé par le poète TokiZemmaro qui signifie transmettre de gare en gare. Effectivement, le concept remonte à l'ancien système de communication et de transport sur la route de la mer de l'est dans lequel des relais-gare étaient disposés le long de la route.

La participation à l'Ekiden implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement. Du fait de son inscription, le concurrent donne à l'organisation l'autorisation express d'utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, lors de la manifestation sur tout support y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

• ***LE CHALLENGE ENTREPRISES***

20 km en relais par équipe de 4 coureurs.
Chaque coureur parcourt 5 km

• ***10 KM EN DUO***

10 km en relais par équipe de 2 coureurs
Chaque coureur parcourt 5 km

Article 2 date, horaire et parkings

Dimanche 19 octobre 2025 à 9h00

Départ et arrivée:

Espace nautique, baignage des chevaux à Toul

Parkings :

La Michonnette, ou au stade de Toul, à 300m de la course

Article 3 parcours

La course se déroulera dans son intégralité autour des étangs de Toul et sur la piste cyclable le long de la Moselle, à l'écart de toute circulation automobile.

Les relayeurs doivent réaliser une ou deux fois la boucle de 5km selon leur ordre de passage. Le dernier relayeur doit parcourir une boucle supplémentaire de 2.195km.

Le parcours sera fléché et mesuré. Tous les kilomètres sont indiqués.

Le passage du témoin se fera dans une zone de relais de 20 mètres, 10 mètres de part et d'autre de la ligne de départ.

Article 4 accompagnateurs

Tout accompagnateur est interdit sur le parcours. Sa présence entraînera immédiatement la disqualification de l'équipe. L'accompagnateur pourra être tenu pour responsable de tout accident et/ou incident survenu du fait de sa présence sur le parcours et pourra faire l'objet de poursuites judiciaires.

Il est également strictement interdit de courir accompagné d'un animal, même tenu en laisse. L'organisation dégage toute responsabilité en cas d'accident provoqué par la présence d'un animal sur le parcours.

Seules les motos et/ou vélos et/ou voitures indispensables à l'organisation seront admis sur le parcours.

Article 5 équipe

Un athlète ne peut concourir que pour **une seule équipe** et ne peut prendre part qu'à **un seul relais**.

Article 6 retrait des dossards

Les dossards pourront être retirés le jour de la course de 7h30 à 8h30 dans l'enceinte de l'espace nautique, baignage des chevaux à Toul

Possibilité de retirer les dossards le samedi 18 octobre de 15h00 à 17h30 chez notre partenaire Lor'n'Bio, 7 rue Paul Keller à Toul

Un seul athlète par équipe sera habilité au retrait des dossards et un lot par coureur lui sera remis

Le dossard doit être porté sur la poitrine par quatre épingles et visible en permanence

Le dossard-relais est fourni avec une ceinture porte-dossard

Article 7 inscriptions et conditions de participation

-Par internet : <https://www.ustoulathle.fr/>

Renseignements et règlement : <https://www.ustoulathle.fr/>

L'épreuve est ouverte aux licencié(e)s ou non licencié(e)s à partir de la catégorie cadette. Les athlètes doivent donc être nés avant le 31 décembre 2009. Les minimes ne sont pas autorisés à participer à un Ekiden

Le parcours n'est pas adapté aux personnes à mobilité réduite

La composition des équipes ne pourra plus être modifiée après le retrait des dossards le dimanche matin.

Pour participer, il est obligatoire que chaque membre d'une équipe soit titulaire :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass J'aime Courir » délivré par la FFA
- : de l'attestation du Parcours Prévention Santé sur le site <https://pps.athle.fr> (une vérification de cette attestation sera faite avant le départ)

• Je déclare avoir réellement pris connaissance du règlement et de l'éthique de la course.

• Je comprends et j'approuve les conditions de participation figurant dans le présent règlement.

• Je m'engage à respecter le règlement en tous points.

• Je déclare être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant les frais de secours, de recherche et d'évacuation en France.

• Je déclare m'être renseigné sur les contre-indications médicales qui pourraient me concerner et, en conséquence, décharger l'organisation de tout problème médical pouvant survenir pendant l'épreuve du fait d'une négligence de ma part. Tout engagement est personnel. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 8 montant des inscriptions

Pour l'Ekiden

- **Jusqu'au 17 octobre 2025** : 72 € pour les équipes des clubs licenciés F.F.A. et de 84 € pour toutes les autres équipes
- **Le jour de la course** : 78 € pour les équipes des clubs licenciés F.F.A. et de 90 € pour toutes les autres équipes
- Pour les clubs, entreprises et administrations : 6 équipes inscrites, la 7^{ème} est gratuite (Uniquement par mail)

Pour le challenge entreprises

- **Jusqu'au 17 octobre 2025** : 44 € par équipe
- **Le jour de la course** : 48 € par équipe

Pour le 10 km en duo

- **Jusqu'au 17 octobre 2025** : 14 € pour les duos des clubs licenciés F.F.A. et de 18 € pour tous les autres duos
- **Le jour de la course** : 16 € pour les duos des clubs licenciés F.F.A. et de 20 € pour tous les autres duos

Article 9 récompenses

Pour l'Ekiden

Une récompense individuelle est remise à chaque coureur composant la 1^{ère} équipe de chaque catégorie suivante :

Licenciés FFA :

- Femmes (6 femmes)
- Masters femmes (6 femmes à partir de M1)
- Hommes (6 hommes)
- Masters hommes (6 hommes à partir de M1)
- Mixte (3 hommes et 3 femmes)

Non licenciés FFA :

- Femmes (6 femmes)
- Hommes (6 hommes)
- Mixte (composée d'hommes et de femmes)
- Entreprises/administrations/clubs (6 personnes de la même entreprise/administration/club)

Par respect pour les partenaires seules les équipes présentes à la remise des prix pourront avoir leurs récompenses.

Pour le challenge entreprises

Une récompense individuelle est remise à chaque coureur composant la 1^{ère} équipe de chaque catégorie suivante :

- Femmes (4 femmes)
- Hommes (4 hommes)
- Mixte (composée d'hommes et de femmes)

Pour le 10 km en duo

Une récompense individuelle est remise à chaque coureur composant la 1^{ère} équipe de chaque catégorie suivante :

- Femmes (2 femmes)
- Hommes (2 hommes)
- Mixte (composée d'un homme et d'une femme)

3 trophées récompenseront les challenges des villages, inter-uniformes et des entreprises

Récompense de remerciements au club qui apportera le plus grand nombre de participants

Article 11 sécurité du parcours et assistance médicale

La sécurité est assurée par des signaleurs mis en place par l'organisation qui veillent à la sécurité des concurrents et au bon fonctionnement de l'épreuve. L'assistance médicale est assurée par une équipe médicale professionnelle.

Article 12 ravitaillements

2 ravitaillements :

- Un ravitaillement est proposé au km 5 (pour les relais 2 et 4 de 10 km)
- Un à l'arrivée pour tous les participants

Article 13 consignes, douches et restauration

Consignes gratuites, possibilité d'y laisser ses affaires

Douches sur place

Buvette et restauration sur place

Article 14 droit à l'image

Chaque athlète autorise l'organisation à utiliser les images sur lesquelles il pourrait être identifié dans le cadre de diffusions promotionnelles et publicitaires. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Article 15 annulation et remboursement

En cas d'annulation de l'Ekiden (cas de force majeure, impératifs de sécurité, conditions météorologiques, pandémie, décisions des autorités administratives...) l'inscription vous sera remboursée.

ARTICLE 16 assurance et responsabilité

Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile.

Il incombe aux participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieures à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Renseignements : <https://www.ustoulathle.fr/>